



Peyrat de Bellac

Tél mairie : 05 55 68 11 08

Tél école : 05 55 68 10 53

Mail : mairie@peyratdebellec.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE MUNICIPALE

Année scolaire 2022/2023

Préambule

Pendant le temps périscolaire, la commune de Peyrat de Bellac met à disposition un service de garderie. Ce service facultatif est organisé au profit des enfants et son fonctionnement est assuré par des agents municipaux sous la responsabilité du maire.

La garderie s'effectuera dans les locaux de l'école, cour de récréation ou salle dédiée.

Le présent règlement, approuvé par le Conseil Municipal en date du 25 août 2022, régit le fonctionnement de la garderie. Il est complété en annexe par la *Charte de bonne conduite et du respect mutuel*.

Article 1 : Horaires de fonctionnement

La garderie fonctionne durant toute la période scolaire :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h00 à 18h30 le soir
- Le mercredi : de 7h30 à 8h50 le matin et de 12h00 à 12h30.

Les horaires de fin de service doivent être respectés impérativement. Les parents ou responsables légaux s'engagent à venir chercher leur(s) enfant(s) avant la fermeture de ce service

Article 2 : Bénéficiaires

Le service est ouvert à tous les enfants scolarisés à l'école communale des Deux Tilleuls ayant dûment rempli et retourné la fiche d'inscription à la mairie.

Chaque enfant a la possibilité de fréquenter à l'année ou occasionnellement la garderie.

Article 3 : Fonctionnement

Le matin, les enfants doivent être accompagnés par un adulte auprès de l'agent communal en charge de la garderie.

Si des parents ne sont pas en mesure de reprendre leur enfant inscrit à la garderie, seuls les responsables désignés sur la fiche d'inscription pourront récupérer l'enfant.

Article 4 : Tarification

Le prix de la garderie est fixé chaque année par délibération du conseil municipal.

Au 1/09/2022 :

- Le tarif est de **1,30 € pour une garderie par jour** (matin **ou** soir).
- Le tarif est de **2 € par jour pour une garderie le matin et une garderie le soir.**
- La garderie est gratuite le matin à partir de 8h30, le soir jusqu'à 16h15 et le mercredi de 12h00 à 12h30
- La garderie est gratuite à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille fréquentant ce service

Article 5 : Activités

Des activités ludiques calmes (jeux calmes, lecture, dessin ...) sont proposées aux enfants.

Le personnel d'encadrement n'est pas tenu de veiller à ce que les enfants fassent leurs devoirs.

Article 6 : Discipline

Les enfants sont sous la responsabilité du Personnel qui assure une surveillance bienveillante.

Tout est mis en œuvre pour que ces temps de garderie soient des moments de détente, d'épanouissement pour les enfants avec respect et confiance.

Les enfants devront, par leur comportement, se montrer respectueux des personnes adultes ou autres enfants ainsi que du matériel et des locaux mis à leur disposition. Chaque enfant s'interdit tout mot, geste, ou parole qui peut porter préjudice au personnel ou à ses camarades.

Tout manquement aux principes énoncés pourra entraîner :

- un avertissement oral par le personnel de service ou de surveillance
- une convocation des parents en mairie
- une exclusion temporaire voire définitive de la garderie



Garderie municipale

Charte de bonne conduite et de respect mutuel





Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale de la garderie, voici quelques consignes faciles à appliquer.

Règles de vie dans les locaux :

 JE DOIS :	 JE NE DOIS PAS :
<ul style="list-style-type: none">↳ Être poli (bonjour, merci, s'il vous plaît ...)↳ Respecter le personnel et mes camarades↳ Ecouter les consignes↳ Participer au rangement du matériel↳ M'amuser, découvrir, partager de bons moments↳ Me déplacer dans le calme	<ul style="list-style-type: none">↳ Crier↳ Dire de gros mots, faire des gestes grossiers↳ Courir dans la salle de garderie↳ Détériorer le matériel, jeux ou locaux↳ Apporter des objets dangereux↳ Quitter une salle sans autorisation

Avec mes camarades :

 JE DOIS :	 JE NE DOIS PAS :
<ul style="list-style-type: none">↳ Apprendre à jouer en groupe↳ Partager les jeux et jouets↳ Ecouter les autres↳ Aider mes camarades	<ul style="list-style-type: none">↳ Me battre ou bousculer mes camarades↳ Participer à des jeux dangereux↳ Insulter un camarade↳ Me moquer d'un camarade